

))) L'ECHO

DE HAUTEVILLE



Photo prise par M. Claude Haymoz

N° 76 / Mai 2024

Abyss Festival

6ÈME ÉDITION - 27, 28 ET 29 JUIN 2024



**SOIRÉE GRATUITE DU JEUDI :
4 CONCERTS ROCK JEUNES TALENTS GRUÉRIENS**

**PASS WEEK-END À MI-PRIX
POUR LES CITOYENS ET CITOYENNES D'HAUTEVILLE,
PRIX : 25.-**

**DISPONIBLE À L'ADMINISTRATION COMMUNALE
DÈS LE 6 MAI 2024**

Sommaire

Convocation à l'assemblée communale	p. 4
Comptes 2023	p. 5
Trottoir de Longemort	p. 5
Aménagement d'une zone humide – Forêt des Combes	p. 6
Travaux d'été	p. 7
Bourse d'étude et d'apprentissage	p. 7
Poubelles crottes de chiens	p. 7
AVS – obligation de cotiser	p. 8
Fermeture bureau communal	p. 8
Loi sur les routes – Règlement sur la mobilité RMob –	
Plantation et entretien des haies	p. 9
Rencontre des jeunes gruériennes d'hiver	p. 11
Bancs publics seniors	p. 12
FC Gruyère-Lac	p. 14
Ligues de santé	p. 15
Soirées d'information – Vote consultatif du 9 juin	p. 17
Retraités de la Gruyère	p. 17
Plantons	p. 22
Numéros utiles	p. 24

Assemblée communale - Convocation

Les citoyennes et citoyens acti-ve-f-s de la Commune de Hauteville sont convoqué-e-s en assemblée communale ordinaire le

LUNDI 06 MAI 2024, À 19H00

A LA SALLE OTAVELA

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.hauteville.ch**
2. **Comptes de fonctionnement et des investissements 2023**
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3 Approbation
3. **Présentation de la planification financière – (2025-2029)**
4. **Délégation de compétence pour la vente de la parcelle art. 655 (ancienne laiterie)**
 - 4.1 Rapport de la commission financière
 - 4.2 Vote
5. **Divers**

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Le Conseil communal

Comptes 2023

Les comptes de résultats 2023 se bouclent par un bénéfice de CHF 685'751.53 avant le prélèvement sur la réserve de la réévaluation du patrimoine administratif de CHF 454'331.80 pour un bénéfice réel de CHF 231'419.73.

Avec l'entrée en vigueur du MCH2, le Conseil communal a décidé de ne plus publier dans le bulletin communal, le détail des comptes par chapitre, étant donné qu'il n'y a pas de comparaison avec les années précédentes.

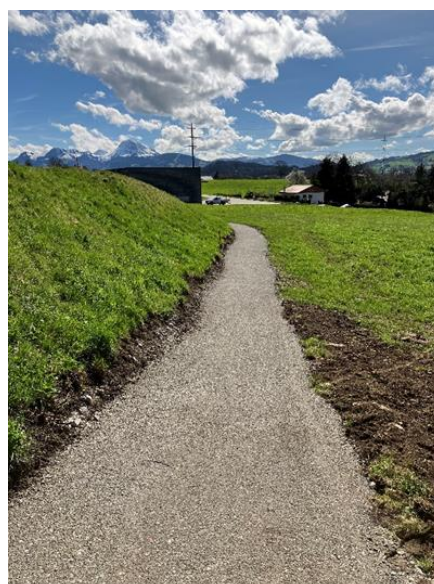
L'entier des comptes de résultats, des investissements et le bilan sont à votre disposition sur le site internet communal ou peuvent être consultés durant les heures d'ouverture de l'administration communale. Le personnel communal est à votre disposition pour toutes vos questions en lien avec cet exercice comptable.

Trottoir de Longemort



Après de nombreuses années de procédure, en décembre 2023, le Conseil communal a obtenu les autorisations du Service des ponts et chaussées, pour sécuriser l'accès aux piétons, le long de la route cantonale – secteur Longemort.

Les travaux ont été réalisés par l'équipe communale dans le courant du mois de mars. Le Conseil communal encourage vivement tous les piétons à emprunter ce nouveau cheminement. Il remercie les propriétaires fonciers d'avoir permis la réalisation de ce projet.



Aménagement d'une zone humide – forêt des Combes

La commune de Hauteville va réaliser un projet qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration de biotope rare : la création d'une zone humide avec des plans d'eau et divers aménagements dans la forêt des Combes, au lieu-dit le Muny.

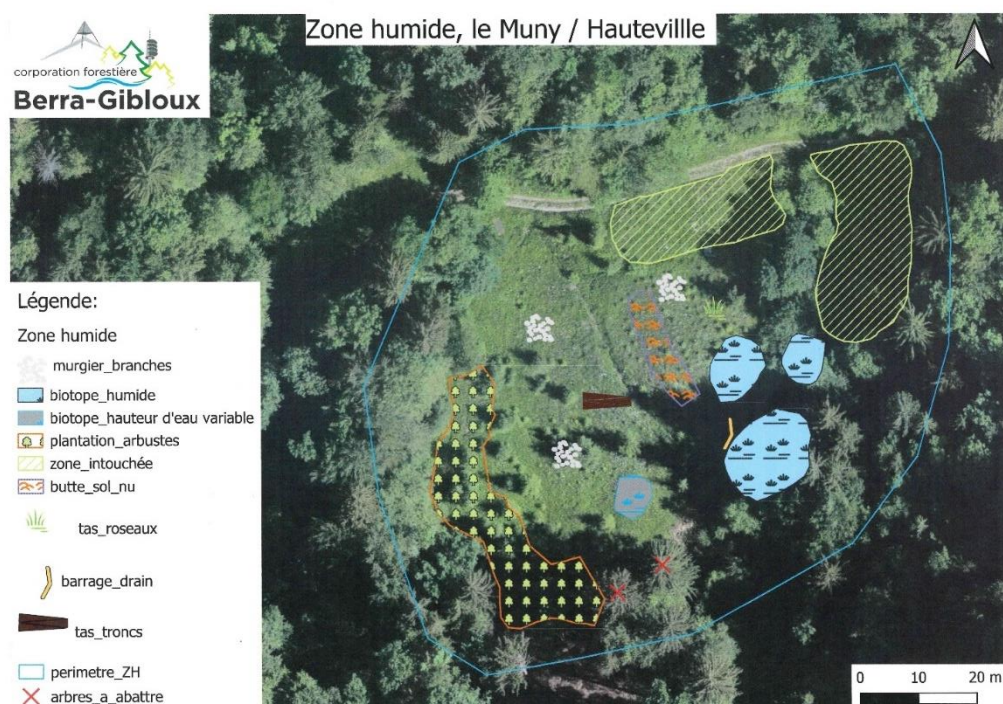


Face à l'urgence de protéger notre biodiversité, nous nous engageons à rendre ce lieu à la nature. La forêt des Combes, avec ses caractéristiques uniques et ses ruissellements naturels, constitue une toile de fond idéale pour cet objectif. En effet, elle est une station naturellement humide, offrant déjà un refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales.

En redonnant vie à cet espace, nous offrons un sanctuaire à de nombreuses espèces animales et végétales. Parmi elles, la grenouille rousse, le crapaud commun, le triton palmé, le lézard vivipare, le lézard agile et même la couleuvre à collier inoffensive trouveront un habitat idéal pour se reproduire et se développer. De plus, plusieurs espèces de libellules viendront également coloniser ce nouvel environnement, enrichissant ainsi la diversité biologique de notre commune.

En optant pour des aménagements légers et respectueux de l'écosystème existant, nous avons l'opportunité de transformer ce site en un véritable havre de paix pour la faune et la flore locales. Ce faisant, nous réaffirmons notre engagement en faveur de la préservation de la nature et de la promotion de la biodiversité au sein de notre commune.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet et restons à votre disposition pour toute question ou suggestion.



Travaux d'été

Le Conseil communal recherche, pour les vacances d'été, des jeunes motivé-e-s ayant 16 ans révolus pour effectuer des travaux de nettoyages et d'entretien dans les différents bâtiments communaux.

Deux semaines sont à choix :

Du 8 au 12 juillet ou du 15 au 19 juillet 2024



Une priorité sera donnée aux jeunes du village de Hauteville. Le Conseil communal attend vos postulations d'ici au 31 mai 2024.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'administration communale au 026 915 92 02 ou par email à controle.habitant@hauteville.ch en précisant quelle semaine elles sont disponibles.

Bourse d'études et d'apprentissage

Comme chaque année, le Conseil communal de Hauteville alloue en fin d'année scolaire, à tous les apprenti-e-s et étudiant-e-s de la commune âgé-e-s de moins de 25 ans, une bourse d'étude de CHF 200.00. Cette bourse est versée sans condition de ressources des parents en une fois à la fin de l'année scolaire.

La demande pour l'obtention de cette bourse doit être faite à l'administration communale au plus tard jusqu'au 30 septembre 2024, accompagnée de :

- L'attestation de formation pour l'année 2023-2024
- Un numéro IBAN

Les apprenti-e-s et étudiant-e-s majeur-e-s doivent se présenter personnellement à l'administration communale.

Poubelles crottes de chien - rappel

Pour rappel, les litières pour chats et autres déchets ménagers ne peuvent en aucun cas être déposés dans les poubelles destinées aux crottes de chien. Ces déchets doivent impérativement être éliminés avec les ordures ménagères (sacs poubelles).

Des contrôles seront effectués ! Nous vous remercions pour votre civilité.

Obligation de cotiser des personnes sans activité lucrative

1. A partir de quand dois-je payer des cotisations ?

Vous devez payer les cotisations à l'AVS, à l'AI et aux APG dès le 1er janvier qui suit votre 20^{ème} anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où vous atteignez l'âge ordinaire de la retraite.

2. Qu'implique pour moi l'obligation de cotiser ?

Il faut que la durée de cotisation soit complète : les années manquantes peuvent entraîner une diminution de la rente.

Si vous n'exercez pas d'activité lucrative et n'êtes pas encore enregistré/e auprès d'une caisse de compensation pour le versement des cotisations, vous devez vous annoncer à la caisse de compensation de votre canton de domicile ou à l'agence communale.

Si vous avez pris une retraite anticipée, vous restez affilié/e dès l'année de vos 58 ans à la caisse de compensation professionnelle qui était la vôtre.

C'est à vous de veiller au respect de votre obligation de cotiser.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez, vous référer au site de la caisse de compensation www.caisseavsfr.ch.

Fermeture bureau communal – Vacances d'été

Le bureau communal sera fermé du jeudi 25 juillet à 11h30 au vendredi 16 août 2024 inclus. Nous serons à nouveau à votre disposition dès le lundi 19 août 2024 à 13h30.

Nous vous remercions de votre compréhension !



Loi sur les routes – Règlement sur la mobilité RMob – Plantation et entretien des haies

La loi sur les routes du 15 décembre 1967 a été abrogée et remplacée par la loi sur la mobilité.

Voici quelques articles de loi en lien avec la plantation et l'entretien des haies ainsi que les distances légales.

Art. 138 Distance de construction aux routes – Plantations

¹ Les plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres par rapport au niveau de la chaussée et les haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres sont autorisées dans les limites de la distance de construction :

- a) sur les routes de desserte
- b) sur les autres types de routes à condition qu'elles maintiennent une distance minimale de 1,65 mètres du bord de la chaussée

² Les plantations qui dépassent la hauteur maximale prescrite, doivent être reculées d'autant qu'elles la surpassent.

³ Sont autorisées dans les limites de distance de construction indépendamment du type de route :

- a) les plantations réalisées dans le cadre de travaux et d'aménagement urbains
- b) les forêts, jusqu'à une distance du bord de la chaussée d'en principe 6 mètres, sous réserve des dispositions fédérales et cantonales relatives aux défrichements

Art. 144 Entretien

¹ Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et conformément à la réglementation communale.

² S'ils constituent un danger, leur propriétaire ou le tiers responsable doit prendre immédiatement les mesures propres à garantir la sécurité de l'itinéraire de mobilité.

Loi d'application du code civil suisse LACC

Art. 44 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Champ d'application

¹ Les restrictions dans les plantations s'appliquent aux plantations volontaires ainsi qu'à celles qui ont crû spontanément.

² Elles ne s'appliquent pas aux plantations situées au bord des forêts, des ravins et sur la limite de deux pâturages alpestres. Les dispositions sur les clôtures sont en outre réservées.

³ Les dispositions du droit public sont réservées.

Art. 45 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Distance et hauteur

¹ La hauteur des plantations, tels les arbres, arbustes et buissons, situées à moins de 10 mètres de la ligne séparative doit être inférieure au double de la distance séparant la ligne séparative du lieu d'implantation des végétaux.

² Lorsque le fonds voisin est une vigne, les plantations doivent être d'une hauteur inférieure à la distance séparant ledit fonds du lieu de leur implantation.

³ La distance se calcule du centre du pied de la plante perpendiculairement au point de la ligne séparative le plus rapproché. Lorsque la plantation est située sur un terrain en pente, le niveau déterminant pour le calcul de la hauteur autorisée est celui du terrain en limite.

Art. 46 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Coupe et suppression des plantations

¹ Le ou la propriétaire du fonds voisin peut exiger la coupe ou, lorsque les circonstances le justifient, la suppression des plantations qui ne respectent pas les règles fixées à l'article 45, à moins que celles-ci n'aient été plantées depuis plus de vingt ans.

Art. 47 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Branches

¹ Le ou la propriétaire d'un fonds peut exiger que les branches d'arbres fruitiers qui avancent sur son fonds et lui portent préjudice soient coupées à une hauteur de 4,50 m du sol. Il ou elle peut couper les branches et exiger le paiement du travail si, après réclamation, le ou la propriétaire des arbres ne les a pas coupées dans un délai convenable.

² Les arbres ou branches coupés, arrachés ou brisés par le vent et projetés sur le fonds voisin doivent, sur demande, être enlevés incessamment par le ou la

propriétaire des arbres, à défaut de quoi le ou la propriétaire du fonds voisin peut évacuer les branches et exiger le paiement du travail.

Art. 48 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Arbres mitoyens

¹ Les arbres sur la ligne séparative appartiennent aux deux propriétaires, dans la proportion selon laquelle le tronc empiète sur l'un et l'autre des fonds.

² Chaque copropriétaire peut requérir que ces arbres soient abattus. Les dispositions de la législation en matière de protection de la nature et du paysage sont réservées.

³ L'arbre abattu est partagé entre les copropriétaires, dans la proportion de leur droit.

Rencontre des jeunes de Hauteville et de Villarvolard



La Société de Jeunesse La Gaité de Hauteville et la Société de Jeunesse de Villarvolard ont participé les 2 et 3 février 2024 aux traditionnelles rencontres des Jeunesses d'hiver à Albeuve. Après avoir participé aux différentes joutes sportives, les sociétés de Jeunesse de Hauteville et Villarvolard ont remporté le classement. Le Conseil communal adresse ses vives félicitations aux jeunes qui ont contribué à ce magnifique résultat.

Cette victoire donne l'occasion aux jeunes de Hauteville et Villarvolard d'organiser les prochaines rencontres et les sociétés ont accepté ce défi. Dès lors, en 2026, les 6^e Rencontres des jeunes de Hauteville et Villarvolard auront lieu dans nos villages.

Au vu du caractère rassembleur de cet évènement, de plus amples informations vous seront transmises en temps voulu.

BANCS PUBLICS POUR NOS SENIORS



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

PROJET PROPOSE PAR
2 CITOYENS ET
SOUTENU PAR
NOTRE COMMUNE ET
L'ETAT DE FRIBOURG



PROJET Nous avons prévu la mise en place d'une dizaine de nouveaux bancs sur le territoire de notre commune afin de faciliter nos aînés dans leurs balades. Les bancs seront construits par les citoyens intéressés selon les normes actuelles en vigueur.

COMMENT ? Les citoyens intéressés proposeront un budget et un croquis de construction pour approbation.

OÙ ? Un plan des lieux d'implantation sera à disposition pour le choix de l'emplacement du banc.

QUAND ? Le thème des bancs pour nos aînés sera présenté à la prochaine assemblée communale. Les bancs seront à effectuer dans les mois suivants et si possible installés d'ici la fin de l'année 2024.

QUI ? Les porteurs de ce projet sont Pierre Gingins et Alexandra Sottas, à qui vous pouvez vous adresser pour plus d'informations.

sottasalexandra@gmail.com

pgingins@bluewin.ch

079/748.07.53

Nouveau à Hauteville
Pour la rentrée scolaire 2024-2025



Groupe de jeux

pour les enfants de 2 ans et demi à 5 ans (entrée 1H)

Lundi 8h15 à 11h15 - 13h15 à 16h15

Mardi et Mercredi 8h15 à 11h15

infos et inscriptions www.aucoeurdelaferme.ch

dès le 15 avril 2024

Stéphanie Loosli- Rime

077 485 28 31



Le FC Gruyère-Lac fête ses 20 ans !

Le club célèbre en effet cette année les 20 ans de la fusion entre le FC Corbières et le FC Echarlens. Les joueuses et joueurs de ses deux équipes d'actifs lorgnant sur le haut de classement, de sa jolie équipe SportPlus, et de son mouvement junior en expansion, se réjouissent de vous accueillir tout au long de l'année afin de célébrer ce jubilé de la meilleure des manières.

Les festivités ont démarré fort le 24 février déjà, avec le traditionnel match aux cartes qui a eu lieu à Corbières. D'autres manifestations se dérouleront durant l'année afin de marquer le coup : le picnic du club pour tous les membres et leur famille, les journées du club (un dimanche où les deux équipes d'actif jouent à domicile à 10h et à 14h avec un diner proposé sur place), ainsi que le souper des 20 ans et le Tournoi Dousse-Morel à Riaz les 6 et 7 septembre prochains. D'autres événements verront le jour prochainement et vous y serez conviés par les différents canaux de communication du club.

Pour un peu plus de contexte, le FC Gruyère-Lac c'est 8 équipes de juniors de 4 à 13 ans (Juniors G à D, bientôt C), 2 équipes d'actifs en 4^e et 5^e Ligue Fribourgeoise, et 1 équipe SportPlus pour les joueurs en situation de handicap, fortes d'un peu plus de 80 enfants et 60 adultes dont une quinzaine venant d'Hauteville. Sportivement, c'est plus de 18 heures de football hebdomadaire en salle ou en extérieur selon la saison, de magnifiques rencontres avec les Young Stars de Delémont pour notre SportPlus, une promotion historique en 3^e ligue en 2021 pour la Une (qui oeuvre désormais pour y regagner sa place dans un futur plus ou moins proche), des finales de promotion (certes infructueuses) pour la Deux en 2023, et plein de beaux matchs et de moments de camaraderie pour toute notre jeune garde. Début février, la première équipe est même allée remporter le Trophée des Champions de l'AFF, un tournoi en salle au Bicubic à Romont regroupant les 2 meilleures équipes de chaque groupe.



Mais le FC Gruyère-Lac c'est surtout une équipe de bénévoles qui s'engage afin de permettre à tous les motivés de mêler partage, progrès et plaisir tout en se dépensant et en pratiquant le sport le plus populaire au monde. Pour ce faire, nous sommes donc constamment à la recherche de nouveaux joueurs, entraîneurs, arbitres, sponsors, supporters, membres du club des 100 ou du comité, engagés et souhaitant apporter du sang neuf et des idées nouvelles ! En cas d'intérêt ou si vous souhaitez simplement davantage d'informations, nous vous invitons à nous contacter par téléphone, SMS ou Whatsapp au 079/903.16.38 (Damien Scheidegger). Nous offrons également la possibilité de venir essayer sans engagement lors d'un entraînement. Enfin n'hésitez pas à nous suivre sur Instagram (@fc_gruyere_lac et @fcgruyere2) afin de rester au courant de l'actualité du club !



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches. Nous consultons à domicile ou dans nos antennes à Fribourg, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin, Morat et au Centre de santé du Sud fribourgeois à Billens et à Riaz.

	<p>Ligue fribourgeoise contre le cancer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches • Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching) • Activités d'information et de prévention • Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique <p>026.426.02.90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch</p>
	<p>Dépistage du cancer Fribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans • Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans • Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon <p>026 425 54 00 – depistage@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch</p>
	<p>Équipe mobile de soins palliatifs Voltigo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins palliatifs spécialisés • Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave • Assistance 24/7 aux personnes accompagnées et à leurs proches • Formation de professionnels et de bénévoles <p>026 426 00 00 – voltigo@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch</p>
	<p>diabètefribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes • Soins spécifiques de pieds de diabétiques • Consultations diététiques • Vente de matériel spécialisé • Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé • Activités d'information et de prévention <p>026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch</p>
	<p>Ligue pulmonaire fribourgeoise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations infirmières et suivi ambulatoire des affections pulmonaires • Permanence 24/7 sans rendez-vous • Instruction, location et vente d'appareils respiratoires • Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage • Formation de professionnels de santé • Activités d'information et de prévention <p>026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch</p>
	<p>CIPRET Fribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention <p>026 425 54 10 – info@cipretfribourg.ch - www.cipretfribourg.ch/</p>

Février 2024



OPTEZ POUR LA POMPE À CHALEUR

LA SOLUTION DE CHAUFFAGE ÉCOLOGIQUE !



www.andrey-installations.ch

Soirées d'information à la population

Vote consultatif du 9 juin 2024

Poursuite des travaux en vue d'une
commune unique en Gruyère



Vous souhaitez en savoir plus sur
le projet de commune unique en Gruyère ?
Venez vous informer et poser vos questions !
www.regiongruyere.ch/votation

ALBEUVE

ME 17.04, 19h30
Salle communale

RIAZ

ME 24.04, 19h30
Aula du cycle d'orientation

SÂLES

JE 25.04, 19h30
Centre sportif - Salle La Lisière

BULLE / LA TOUR-DE-TRÊME

ME 01.05, 19h30
Salle CO2

HAUTEVILLE

JE 02.05, 19h30
Salle communale Otavela

CHARMEY

ME 15.05, 19h30
Salle Associative - Les Lévanches

BROC

ME 22.05, 19h30
Salle de l'Hôtel de ville

Retraités de la Gruyère



INVITATION A REJOINDRE LA FEDERATION DES RETRAITÉS DE LA GRUYERE

Qui sommes-nous ?

Nous sommes une association qui traite des préoccupations culturelles, sociales, économiques des retraités. Nos membres sont des femmes, des hommes, qui habitent en Gruyère ou même en dehors. Elle est politiquement indépendante et confessionnellement neutre. Elle compte aujourd'hui environ 600 membres.

Vous avez atteint l'âge de la retraite ou proche d'y arriver, alors vous serez les bienvenus dans notre Fédération qui par ailleurs fait partie de la Fédération fribourgeoise des Retraités, qui veille aux intérêts politiques de la population âgée. Elle est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement, et participe aux consultations cantonales en lien avec les intérêts des retraités.

En y adhérant, vous soutenez notre action au bénéfice des personnes retraitées, tout en ayant l'occasion de partager avec d'autres personnes vos idées, de nouer des liens et de choisir une alternative à cette nouvelle phase de vie.

Buts et objectifs principaux de la Fédération :

- Organisation d'activités diverses : conférences sur des thèmes d'actualités ou autres, courses d'une journée, marches, matchs aux cartes, repas en commun...
- Un programme complet des activités est préparé pour chaque semestre.



COMITE FRG

Antoinette Badoud,
présidente.
Jean-José Ruffieux,
vice président.
Membres : Albert Pittet,
Alexis Gobet,
Bernard Tinguely,
Jean-Paul Dunand.
Secrétaire:
Anne Spicher

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS
À VOUS JOINDRE À NOUS,
VOUS POUVEZ LE FAIRE
VIA CES DEUX CONTACTS:

abadoud@bluewin.ch
078/765.96.65



RAIFFEISEN



Ce qui **nous** différencie:
nos avantages.

Chaque année, nos sociétaires profitent au total de plus d'un million d'avantages grâce à des solutions bancaires attractives.

Nous offrons à nos sociétaires des avantages sous forme de rabais et de conditions préférentielles. Parce que nous sommes une coopérative.

Découvrir les avantages sociétaires: 



FAITES POUSSER LE BONHEUR
TOUTE L'ANNÉE AVEC NOS
SERRES

Des serres en verre et
en alu, matériaux
robustes à
l'installation facile
pour une pièce
supplémentaire dans
votre jardin !

Avec notre grand choix
de serres ACD, vous
pouvez prolonger votre
saison de culture et de
récolte, créer un
véritable paradis végétal
ou créer un magnifique
espace de vie !

Plus d'infos sur
www.serre-acd.ch ou
sur www.paysages-jardins-morel.ch ou au
079/916.08.94

Paysages & Jardins

Morel sàrl

Pierres naturelles • Entretien • Aménagements

Kevin Morel - Rte de l'Intyamon 18 - 1669 Neirivue



ACD[®]

GREENHOUSES & GARDEN PAVILLIONS



Génie civil - Maçonnerie - Aménagements Extérieurs



079 777 37 35
www.reisch-construction.ch

depuis 2002

**BRODARD
SERVICES**
Hauteville

TERRASSEMENT | ENDIGUEMENT | NETTOYAGE FORESTIER

078 850 98 76 | brodard-services.ch

The advertisement for Brodard Services Hauteville features a yellow and dark blue background. On the left, a white silhouette of a person using a shovel is shown. The text "depuis 2002" is written in white on a yellow banner. The company name "BRODARD SERVICES" is in large, bold, white letters with a blue outline, and "Hauteville" is in a smaller, italicized white font below it. At the bottom, the services "TERRASSEMENT | ENDIGUEMENT | NETTOYAGE FORESTIER" and the contact information "078 850 98 76 | brodard-services.ch" are listed in white.

APERÇU DES ATELIERS
PROGRAMME COMPLET SUR WWW.ELOIZ-ECRIT.COM

Ecrivains du dimanche
+16ans
1 dimanche sur 2 / 15h-18h
45CHF

+50 ans
1 jeudi sur 2 / 13h30-16h30
45CHF

Le temps d'un weekend
1 WE par mois / 9h-17h
200CHF

Ecrivez jeunesse!
14-18ans
1 dimanche sur 2 / 11h-14h
45CHF

Club des écrivains
1 dimanche sur 2 / 14h-18h
15CHF



Ateliers Eloiz

Écriture créative

Des ateliers thématiques, personnalisés ou privés sont aussi possibles. Il suffit de demander!

INFORMATIONS, DATES ET INSCRIPTIONS
WWW.ELOIZ-ECRIT.COM / 079 728 17 10

A Bulle et aux alentours

Écriture créative
Ateliers pour débutants
et expérimentés

www.eloiz-ecrit.com



DÉCOUVRIR, OSER, PERSÉVÉRER, S'AMUSER

On a tous quelque chose à dire

VENTE DE PLANTONS

***Sur la place de la salle polyvalente
à Corbières***

***Les samedis matins de 9h à 12h
27 avril - 4, 11, 18 et 25 mai***



Au plaisir de vous rencontrer !

En partenariat



Grégory Meige
Corbières



Samuel de Oliveira
Samuel Engel
Chésopelloz



Frédéric Marchon
Conseiller en assurances
M 079 362 26 66
frederic.marchon@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly
mobiliere.ch/bulle



1221340



BOULANGERIE GRANGIER

Téléphone : 026 565 38 85

Horaires

Du lundi au vendredi de 6h00 – 18h30

Samedi de 6h30 à 12h00

Dimanche de 7h00 à 12h00



**Menuiserie
François Passaplan**

Charpente - Rénovation

☎ 079 230 27 19 1648 Hauteville



Coiffure Béatrice

DAMES - MESSIEURS - ENFANTS - MARIAGES

SUR RENDEZ-VOUS

026 912 38 90
079 537 85 39

Béatrice Brodard
Route de la Fin 42, 1648 Hauteville

Numéros utiles

Secrétariat communal

commune@hauteville.ch

026 915 92 00

Heures d'ouverture

Lundi 15h00 – 18h30

Mardi 14h00 – 16h00

Jeudi 8h00 – 11h00

ou sur rendez-vous

Contrôle des habitants controle.habitant@hauteville.ch 026 915 92 02

Caisse communale caisse@hauteville.ch 026 915 92 01

Syndic (Bernard Bapst) 079 815 60 61

Agent AVS (Claudia Kolly) 026 915 92 01

Accueil extrascolaire 079 899 99 38

Secrétariat de l'UP Compassion, Bulle 026 919 61 00

UP Compassion, Bulle (urgences) 079 649 60 84

Garde médicale 0800 170 171

Pharmacie de garde 0900 146 146*

*(CHF 2.-/min)

La Commune remercie chaleureusement les annonceurs et les donateurs généreux pour leur aide financière à l'impression de l'Echo. Sachez aussi que l'Echo est à votre disposition pour toutes communications.

Commune de Hauteville – **Rédaction de l'Echo**
Raiffeisen IBAN CH98 8080 8007 0690 7083 2

Vos informations sont les bienvenues !